



## Mais où sont passées nos belles certitudes?

Pour la deuxième fois, nous avons été contraint·es de fêter Noël et la fin de l'année sous la menace du virus. Qui, en janvier 2020, se serait douté·e que les nouvelles vaguement inquiétantes venues de Chine allaient impacter aussi durablement et profondément la vie de la planète entière?

**A**u moment où j'écris ces lignes, la pause hivernale vient de commencer. Ouf! Les derniers jours d'école ont été très «chauds», avec un variant delta qui se répandait vigoureusement dans les écoles, provoquant une cacophonie de mesures diverses et variées, prises dans l'urgence. Certains cantons ont tenté d'anticiper les vacances (tout en accueillant de nombreux élèves «sans solution de garde»), d'autres, comme Neuchâtel, ont serré les dents. Mais tous sont passés par des moments difficiles.

À l'heure où vous lirez ces lignes, qu'en sera-t-il? Le variant omicron aura-t-il lui aussi chamboulé la vie normale, ou les mesures sanitaires de janvier auront-elles permis de retrouver une certaine sérénité dans les classes?

Ainsi donc, il semblerait que nous soyons entré·es dans une période où l'avenir devient difficile à anticiper et le présent plus compliqué à vivre. Que ce soit sur le plan climatique, (géo)politique ou sanitaire, les certitudes de nos sociétés «évoluées» et «développées» ont tendance à être remises en question.

En ce qui concerne notre action syndicale, le même phénomène est aussi présent. Toutefois, l'année 2022 commencera plutôt bien, avec un certain nombre de bonnes nouvelles. En effet, le Grand Conseil semble maîtriser les comptes de l'État, qui après deux années difficiles restent encore équilibrés. Il n'y aura donc pas de mesures d'économie concernant l'école, ce qui est vraiment précieux. Nos salaires ne seront pas diminués, et il y aura même une petite amélioration pour beaucoup, avec le verse-

ment des échelons ordinaires et même le déblocage d'un échelon de la grille salariale. Notre caisse de pension est dans une forme éblouissante, ce qui permettra à la fois de diminuer les cotisations tout en accordant une prime aux retraité·es et une bonification d'intérêts aux actif·ves. Sachons nous réjouir des choses positives et y trouver de l'énergie pour attaquer les défis qui nous attendent en 2022. La crise sanitaire, la question du congé maternité, les négociations salariales, l'évaluation à l'école obligatoire (EDASCOL) ou la formation professionnelle (futur CPNE) sont des dossiers importants, parmi d'autres, dans lesquels la voix des enseignant·es doit être entendue et écoutée. Oui, la période que nous vivons est pleine d'incertitudes, mais c'est aussi pour cela qu'elle recèle un formidable potentiel de changement. Saisissons-nous des possibilités qui nous sont offertes pour faire évoluer les choses.

Dans chacune de nos écoles, vous êtes nombreux·ses à vous investir pour le bien de votre collègue, de votre centre scolaire et de l'institution dans son ensemble. Votre engagement revêt de multiples formes, dont l'action syndicale n'est qu'une option parmi d'autres. Le SAEN est là pour vous épauler dans vos efforts et pour continuer de faire évoluer l'école. Nous vous souhaitons une magnifique année 2022!

*Pierre-Alain Porret, président du SAEN*

## La vigie

Décembre 2021 a été chaotique dans nos classes: covid, quarantaines, tests... Des moments difficiles: enseignant·es bataillant pour maintenir à flot les élèves isolé·es et malades, sur fond d'échéances de (presque) fin de semestre.

Face au déferlement du variant omicron, les autorités jouent les autruches!

La fonction de garde de l'école est essentielle pour les familles, certes! Alors, le corps enseignant est prié de serrer

les fesses, de tenir jusqu'aux vacances, parfois avec près de la moitié des élèves absent·es...

Mais le pompon, c'est la fuite en avant des fonctionnaires du DFDS<sup>1</sup> qui pensent pouvoir gérer les affaires courantes comme si de rien n'était...

Au moment où les rassemblements sont vivement déconseillés, rien ne semble pousser à suspendre les formations en présentiel! Il paraît que les enseignant·es sont libres de choisir d'y assister ou pas, mais on se souviendra de celles et ceux qui auront décliné l'offre. Mauvais pour le CV!

Voilà pour 2021... et 2022, alors?

<sup>1</sup> Département de la Formation, de la Digitalisation et des Sports

## Allô! Maman, bobo!

Lorsque j'ai accouché de ma fille après trente-sept semaines de grossesse seulement, je venais de passer trois semaines alitée à l'hôpital, sous perfusion et avec l'interdiction stricte de me lever. Ces trois semaines d'inquiétude, de médication et de suivi intense de la part de l'équipe médicale ont permis au bébé de venir au monde en bonne santé et sans suivi particulier. Quelle ne fut ma surprise de voir mon congé maternité amputé de ce temps d'hospitalisation, indépendant de ma volonté et sur ordre médical! Sous l'impulsion de la gauche, le canton de Neuchâtel va peut-être enfin corriger cette injustice. Mais la droite compte imposer une contrepartie!

**D**ans la compréhension collective, le congé maternité permet à la femme de se remettre de l'accouchement, d'allaiter son enfant et de consacrer son temps à son enfant pour s'installer sereinement dans son nouveau rôle de mère. Certains pays, comme la France, accordent des congés parentaux généreux et même un congé prénatal dès le septième mois de grossesse. Il en va autrement dans le canton de Neuchâtel où ce congé peut être amputé – jusqu'à vingt-quatre jours – si la future mère doit cesser son activité professionnelle, que ce soit par choix personnel ou sur ordre médical. Sur proposition de la gauche, le Grand Conseil a accepté d'entrer en matière sur un début du congé maternité au jour de l'accouchement. Mais dans la foulée, une partie de la droite demande de supprimer un aspect favorable aux femmes en réduisant le congé de quatre mois à seize semaines, soit près d'une semaine et demie de moins.

Si les seize semaines de congé dépassent certes le minimum légal de quatorze semaines, force est de constater que le canton se retrouverait, une fois de plus, relégué en queue de peloton tant en comparaison intercantonale qu'avec le secteur privé de la région qui va jusqu'à vingt-quatre semaines. À Neuchâtel, on recense une cinquantaine de congés maternité par an dans la fonction publique, dont une partie seulement commence avant la naissance. Le coût d'un congé maternité de quatre mois à partir de l'accouchement n'alourdirait donc pas les finances de l'État.

Du coup, la nouvelle législation ne serait pas un cadeau, mais constituerait dans les faits une mesure d'économie. Il est par ailleurs assez consternant de constater qu'au mois de juin 2021, lors du refus d'un congé d'allaitement d'un mois, le conseiller d'État Alain Ribaux faisait le commentaire suivant: «Un congé allaitement



est une rallonge du congé maternité déjà plus élevé que les minima légaux dans la fonction publique neuchâteloise.»<sup>1</sup>

À l'heure où les chambres fédérales veulent augmenter l'âge de la retraite des femmes, ces discussions montrent qu'il y a encore du chemin à faire en matière de droits de la femme.

C'est pourquoi le SAEN se ralliera aux autres syndicats, aux partis de gauche (PS, Verts, POP, Solidarité), aux collectifs de la grève féministe et du 14 juin interne de l'État afin de se mobiliser pour combattre ensemble cette attaque inacceptable contre le congé maternité. **Un grand rassemblement est prévu ce prochain mardi 25 janvier de 12h20 à 13h30 dans la cour du Château de Neuchâtel. On vous y attend!**

*Brigitte Hofmann*

<sup>1</sup> <https://bit.ly/3pjYU5h>